



VILLE DE
PONT-A-MARCQ

Place du Bicentenaire – BP 5 – 59710
Tél. 03.20.84.80.80 – Fax : 03.20.84.84.10
contact@ville-pontamarcq.fr

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE 2025/41

PORTANT AUTORISATION D'UNE VENTE AU DEBALLAGE

Nous, Maire de la Commune de Pont-à-Marcq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de commerce, notamment les articles L 310-2 et R 310-8,

Vu le Décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L. 310-2 du Code de commerce,

Vu l'arrêté ministériel du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage,

Vu l'arrêté municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation de signature à Monsieur CLAISSE Fernand, Adjoint au Maire,

Considérant la déclaration préalable d'une vente au déballage en date du 28 mars 2025,

Considérant que les ventes au déballage doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du Maire de la commune dont dépend le lieu de la vente,

ARRETONS

Article 1 – La SNC LIDL (SIRET 343 262 622 17614), domiciliée au 21 avenue du Général de Gaulle à PONT-A-MARCQ, est autorisée à organiser une vente au déballage au sein de l'espace suivant :

- Parking du commerce LIDL, parcelle cadastrale AD117.

Article 2 – L'autorisation de vente au déballage est accordée pour la période du jeudi 24 avril au dimanche 27 avril 2025, soit 4 jours.

Article 3 – Le déclarant s'engage à vendre des articles neufs de pépinière.

Article 4 – Le présent arrêté sera affiché de façon lisible et facilement consultable sans interruption.

Article 5 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services,

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont-à-Marcq,

Madame KÜHN Emilie, le déclarant,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pont-à-Marcq, le 7 avril 2025

Pour le Maire,
L'adjoint délégué

Fernand CLAISSE



L'ADJOINT DÉLÉGUÉ